

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

## SOMMAIRE

- |                     |       |
|---------------------|-------|
| 1. MOT DU COMITÉ    | p. 3  |
| 2. L'ADAP EN SUISSE | p. 5  |
| 3. TANZANIE         | p. 7  |
| 4. NIGER            | p. 21 |
| 5. ÉTATS FINANCIERS | p. 27 |
| 6. REMERCIEMENTS    | p. 33 |



# LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ 2019-2020

Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 03.06.2019

Président

**Jean-Félix Savary**

savary@adap.ch

Vice-président

**David Hartlieb**

david@adap.ch

Responsable  
commission recherche

**Fabrice Buffard**

fabrice.buffard@adap.ch

Trésorier

**Ezra Ricci**

ezra@adap.ch

Responsable  
commission opérations

**Yves Hausser**

hausser@adap.ch

Responsable  
stratégie programme

**Anne Ceppi**

anne@adap.ch

Association pour le Développement des Aires Protégées  
Rue des Savoises 15, 1205 Genève  
info@adap.ch, www.adap.ch  
+41 (0) 22 320 76 75  
CCP: 17-212756-1

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**  
Mettons le monde en mouvement



## L'ADAP

Fondée en 1997, l'ADAP est une ONG suisse basée à Genève. Fruit d'une réflexion critique sur les politiques de conservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles en Afrique, l'ADAP entend aider les communautés à faire de la protection de l'environnement un facteur de développement. L'ADAP est membre de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

# MOT DU COMITÉ

Chers membres,  
Chers partenaires,  
Chers amis,

A ce jour, l'ADAP n'a pas dévié de l'objectif énoncé lors de sa création : préserver la biodiversité et les systèmes de gestion durable des ressources naturelles, notamment dans les espaces à fortes contraintes. A la fin des années 90, cette idée apparaissait moderne, rafraichissante, importante. Elle correspondait à un mouvement initié au début de la décennie à Rio. L'ADAP apportait un peu de fraîcheur dans des schémas anciens, avec une nouvelle association de jeunes, sur une thématique en progression, pour entrer de plein pied dans le troisième millénaire. L'ADAP était-elle visionnaire? Pas tant que ça en vérité.

L'idée n'était pas nouvelle. Depuis toujours, cette question habite l'humain. Elle est probablement aussi vieille que la vie humaine sur terre. Pendant longtemps, Sapiens s'est efforcé de trouver une intégration plus ou moins harmonieuse avec son environnement. Certes, les autres hominidés, exterminés et aujourd'hui disparus, ne seraient certainement pas de cet avis, mais on conviendra facilement que l'équilibre avec le milieu faisait alors partie des conditions objectives qui permettent la vie. Celui-ci n'est humain que par rapport à un environnement. Il n'existe pas en dehors de la nature, de son biotope, de cette richesse qui l'entoure de laquelle il tire sa subsistance, qui donne un sens aussi à son existence et qui structure l'entier de ses activités économiques, hier comme aujourd'hui.

Déjà pendant l'antiquité, on commence à percevoir les premiers dérèglements. Dans le croissant fertile, berceau de la modernité, la surexploitation agricole va changer profondément les équilibres et nous léguer le paysage semi-désertique que nous avons aujourd'hui. Dans son best-seller sur l'effondrement, Jared Diamond nous rappelait par de multiples exemples combien notre monde civilisé est lié à la matrice dont il est issu et dans lequel il s'insère. Depuis le grand voyage dans lequel nous nous sommes embarqués avec Lucy, quelque part sur le Rift, jusqu'au village planétaire ultra-connecté et mondialisé, une constante demeure : sur notre planète, il ne semble pas y avoir de société humaine sans un rapport durable avec son environnement.

Nous serions presque tentés d'appeler cela une vérité, tant il n'existe pas de contre-exemples connus dans l'histoire. Nous n'avons jamais tiré avantage à supprimer des espaces naturels, de réduire la biodiversité, ou de diminuer la richesse de nos rapports à la nature. Tous les exemples pointent vers une perte inestimable, que nous ne pouvons remplacer, du moins à l'échelle de notre espèce. Plus que toutes autres connaissances scientifiques, celle-ci est probablement la plus solide, instruite par des millénaires d'histoire sur six continents.

Alors non. L'ADAP n'a rien d'innovant. Son idée est aussi vieille que l'humanité et son seul mérite consiste à rappeler toujours et encore la vérité que nous avons tous devant les yeux. Avec les crises sanitaires que le monde connaît aujourd'hui, Gaïa vient se rappeler encore une fois notre à bon souvenir. Non, il n'est pas bon de détruire les espaces naturels. Nous le payons toujours. Après la facture économique et culturelle, nous devons maintenant faire face aux coûts sanitaires de ce mouvement de destruction. La forêt regorge des molécules de nos futurs traitements. Elle contient également des pathogènes puissants, bien obligés de se trouver de nouveaux hôtes une fois leur espace anéanti. Ce rapport ambivalent avec la nature qui modèle nos cultures humaines depuis toujours (risque

et opportunité), il apparaît évident avec la crise du COVID. C'est ce constat-là que fait l'ADAP. Il n'aura jamais rien de nouveau, rien de révolutionnaire, rien de disruptif dirait-on aujourd'hui. Ce qui semble particulier par contre, paraît résider ailleurs, peut-être dans la volonté de ne pas lâcher ce combat, de ne pas baisser les bras. Nous jouons notre survie. Aujourd'hui, l'objectif initial de l'ADAP, aussi trivial soit-il, apparaît plus nécessaire encore. Changement climatique et précarité sanitaire soulignent la folie qui consiste à se priver de la richesse patrimoniale de notre planète. Avec vous, nous nous réjouissons de continuer cette tâche, la plus humaine de toute.

**Jean-Félix Savary, Président**



## REJOINDRE L'ADAP

L'ADAP existe grâce au soutien de ses membres. Si vous souhaitez contribuer au développement de ses activités, rejoignez-nous en tant que membres et restez ainsi informés sur l'évolution de nos actions. Pour ce faire, n'attendez pas et remplissez de suite le formulaire d'adhésion qui se trouve sur notre site :

[www.adap.ch/sengager-avec-nous/](http://www.adap.ch/sengager-avec-nous/)

# L'ADAP EN SUISSE

**La tenue d'un stand à la fête de la musique a apporté une note festive et chaleureuse en cette année 2019.**

## Fête de la Musique de Genève

Après plusieurs années durant lesquelles nous n'avons pas participé à la fête de la musique, la nouvelle équipe de l'ADAP avait envie de tenir à nouveau un stand en 2019. Nous avons eu de la chance car le temps était parfait (juste avant les canicules), notre stand était bien situé et le public a répondu présent. Il faut dire que le fumet des deux sangliers à la broche était alléchant ! Ce week-end, bien qu'épuisant pour les bénévoles, fut une franche réussite du point de vue de l'ambiance et des finances. Bien que concernant ce dernier point, les différentes taxes et normes imposées pour la tenue d'un stand commencent à peser lourd sur l'organisation et le budget de petites associations telles que la nôtre.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement les bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied à l'organisation, à la cuisine et la tenue du stand pendant tout le week-end ! C'était une belle occasion pour revoir nos sympathisants et de faire parler de l'ADAP à Genève.

## Conférences

Yves Hausser, responsable des opérations, a participé au colloque «Regenerating ecosystems - scaling successful, inclusive community conservation practices» du 25 au 27 octobre, à Schloss Freudenfels. Les présentations et les débats ont tourné autour des conditions nécessaires pour répliquer à plus grande échelle des petits projets de conservation communautaire qui rencontrent du succès. Les participants étaient divisés entre bailleurs de fonds privés, issus de la philanthropie, et praticiens de la conservation. Les échanges ont été riches et intéressants et Yves Hausser a pu présenter les résultats du projet d'Inyonga.

Quant à Claude Fischer, membre et bénévole actif sur le terrain, il a présenté « Le suivi des mammifères comme outils de validation de la durabilité d'un projet de gestion communautaire des ressources réalisé en Tanzanie » lors d'une conférence tenue à la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles le 11 décembre 2019.



## Accueil d'un nouveau stagiaire

En début d'année 2019, Fabrice Buffard, qui a fait son travail de Bachelor en Tanzanie, a réalisé un stage de 3 mois à l'ADAP. Grâce à lui nous avons pu, entre autres, mettre en ligne notre site internet en anglais et ajouter notre exposition photos à notre galerie. Fabrice est également parti en mission en Tanzanie pour suivre les deux projets et prendre des informations pour un éventuel nouveau projet. Depuis, Fabrice a été engagé à HEPIA, notre partenaire scientifique, mais il reste impliqué dans l'ADAP puisqu'il suit le projet d'Inyonga avec Yves Hausser et qu'il a pris une place au comité.



## Rapport d'activités en anglais

Les rapports d'activités seront aussi disponibles en anglais à partir du rapport 2018. Cette décision fait suite à la nécessité de fournir chaque année un rapport à l'organe d'enregistrement des ONG en Tanzanie et c'est aussi une bonne opportunité pour présenter nos activités ailleurs dans le monde, spécialement aux bailleurs de fonds qui communiquent majoritairement en anglais. Un grand merci à Gerald Ungar, fidèle membre, pour la relecture et la correction de nos textes.

## Comité suisse de l'UICN

Après être devenue membre de l'Union pour la Conservation de la Nature (UICN) en 2018, l'ADAP est devenue formellement membre de son comité suisse. Cela nous permet d'intégrer le réseau des organisations suisses membres de l'UICN actives au niveau international et contribue à assurer une meilleure visibilité à l'association.

## Vente de miel

Les différentes missions de suivi, nous ont permis de ramener du miel de notre partenaire Inyonga Beekeepers Association. Nous l'avons mis en vente en ligne pour nos membres mais aussi dans le magasin de fleurs «Délices de fleurs» à Genève. Il a remporté un beau succès que nous allons reconduire pour 2020 si les conditions le permettent.

**Sandy Mermod, secrétaire exécutive**



# TANZANIE



**CONTEXTE GENERAL** p. 8

**INYONGA** p. 10

**RUNGWA RIVER CORRIDOR** p. 14

**TRAVAIL DE MASTER** p. 18

## CONTEXTE GÉNÉRAL DES PROJETS EN LIEN AVEC LA GESTION DES RESSOURCES

Le Gouvernement tanzanien a adopté une attitude ambiguë relative à la politique de défense des aires protégées. Après avoir fait un état des lieux de l’envahissement des réserves au niveau national, qui a confirmé que 366 villages avaient été établis illégalement dans les réserves, le Gouvernement a annoncé que ces villages ne seraient pas déplacés comme il était initialement prévu, mais qu’il allait procéder à leur légalisation et au redécoupage des frontières des réserves. Il a donc organisé des missions dans tout le pays afin de démarquer ces nouvelles frontières. Dans le cas du District de Mlele, plusieurs nouveaux villages seront donc légalisés et les frontières de deux réserves forestières seront redessinées, les amputant de 200’000 hectares dans lesquels le Gouvernement prévoit de développer des ranchs à bétail. Ce processus touchera principalement les réserves forestières d’Inyonga et de Msaginya. Les réserves de Mlele et de Rungwa River ne seront pas impactées par ce processus.

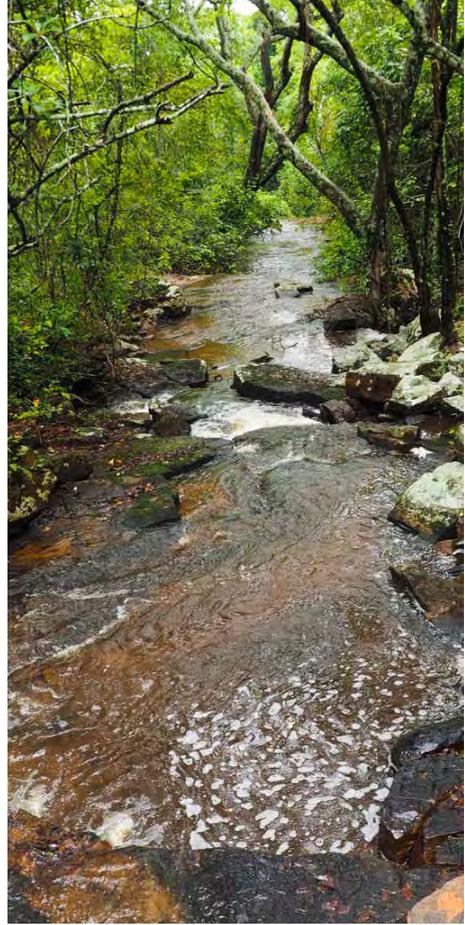
En parallèle, le Gouvernement a annoncé le reclassement de plusieurs réserves de chasse (Game Reserves) en parcs nationaux. Dans la région, c’est la réserve de chasse d’Ugalla River qui fera l’objet d’un tel reclassement. Ce processus s’accompagnera du reclassement d’une partie des réserves forestières d’Inyonga et d’Ugalla river en réserve de chasse. Si ces changements peuvent être perçus positivement du point de vue de la conservation de la nature (les parcs nationaux gérés par Tanzania National Parks (TANAPA) et les réserves de chasse gérées par Tanzania Wildlife Authority (TAWA) bénéficient de plus de moyens pour la gestion que les réserves forestières), pour les communautés locales, ce processus risque de venir alimenter les conflits entre populations et aires protégées, puisque les droits d’usage des communautés locales ayant cours dans les réserves forestières subissent de plus fortes contraintes dans le cadre des parcs nationaux et des réserves de chasse. Ces modifications



font que Mlele Forest Reserve devient de facto un corridor de faune clé entre le parc national de Katavi et la réserve de chasse de Rukwa, et le nouvel ensemble du parc national d'Ugalla River et de la réserve de chasse d'Ugalla River.

D'autre part, la gestion de la zone apicole de Mlele est impactée par une autre décision gouvernementale, qui consiste à transformer le quartier général de la réserve de Rukwa en collège de formation paramilitaire pour les gardes du gouvernement dans le domaine de l'environnement (les gardes de TANAPA ; de TAWA et du TFS y seront dorénavant formés), alors qu'un nouveau quartier général sera bâti près du village de Masigo en frontière nord de la réserve de chasse de Rukwa pour y héberger les gestionnaires de la réserve. De facto, cela va impliquer une perte de contrôle d'IBA sur une petite portion de la zone apicole, puisque celle-ci sera dorénavant considérée comme zone militaire.

Au niveau global, les pressions sur les zones naturelles continuent à s'amplifier, et les annonces gouvernementales liées à la légalisation des villages illégaux établis dans les réserves risquent d'encourager ces envahissements. Cela a déjà amené la plupart des sociétés de chasse à abandonner les blocs de chasse établis dans les réserves forestières. A ce jour,



en dehors de la réserve de chasse de Rukwa, il n'y a plus que deux blocs de chasse encore en activité et ils sont situés sur les réserves forestières où l'ADAP intervient. Cet abandon des zones de chasse entraîne également un accroissement des usages illégaux et une accélération de la déforestation et de la chasse illégale, en plus d'une perte de revenus pour le Gouvernement central et les Districts.

**Yves Hausser, responsable opérations**

# ZONE APICOLE DE MLELE GESTION COMMUNAUTAIRE ET APPUI AUX POPULATIONS RIVERAINES

## Objectifs et contexte

L'ADAP a poursuivi la mise en œuvre des activités visant à soutenir son partenaire Inyonga Beekeepers Association (IBA) pour le développement de l'activité apicole, ainsi que pour la gestion de la zone apicole (Beekeeping Zone). En outre, un effort important de plaidoyer a été fourni auprès des partenaires gouvernementaux, particulièrement le Tanzania Forest Service (TFS) et la Forest and Beekeeping Division (FBD) du Ministère de l'environnement pour la reconnaissance des bénéfices du mode de gestion mis en œuvre et pour assurer son extension à la totalité de la réserve de Mlele.

## Activités réalisées en 2019

Déblocage de la situation avec le TFS : suite aux actions initiées en 2018, une réunion a été réalisée en février 2019 à Dodoma sous le patronage du Secrétaire permanent du Ministère, réunissant outre les représentants de l'ADAP (Genève et projets) et leurs partenaires communautaires de deux projets, des représentants de la FBD et du TFS. Cette réunion a permis de débloquer la situation, les acquis atteints dans la Mlele Beekeeping Zone ont été reconnus et le Ministère a recommandé, compte tenu de ce succès, l'extension du modèle à toute la réserve de Mlele par le biais de l'établissement d'un Joint Forest Management Agreement (JFM), associant les gouvernements villageois des 8 villages riverains de la réserve, IBA et le TFS. La zone couverte passant ainsi de 850 km<sup>2</sup> à 2300 km<sup>2</sup>. Cette proposition permet tout à la fois de sécuriser à long terme les droits des villageois sur la réserve puisque contrairement au statut de beekeeping zone, cet accord n'est pas contractuel et renégociable régulièrement, et d'autre part, il permet d'assurer un partage des bénéfices issus de la gestion selon une clé de répartition formelle établie par le Gouvernement. Après avoir reçu la confirmation du TFS pour cette option, une séance a été organisée au siège régional du TFS à Tabora le 18 novembre 2019 pour discuter des modalités de mise en œuvre et de la collaboration ADAP / TFS.

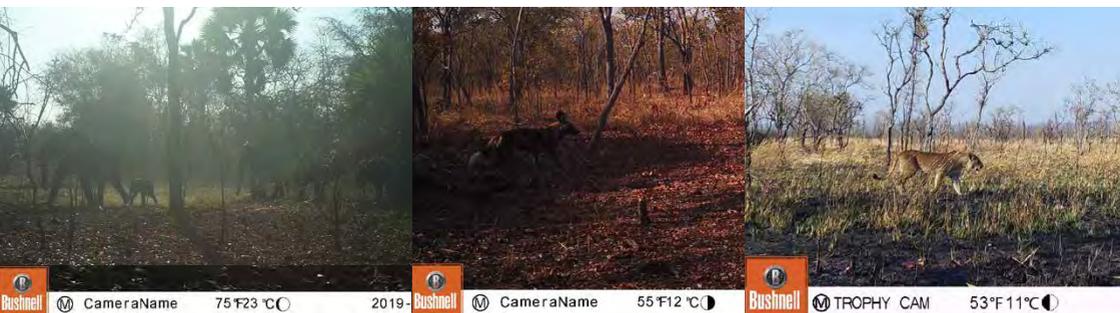


Gestion de la zone apicole : la gestion opérationnelle s'est poursuivie selon les plans initiaux, tout au long de l'année 2019, tant en ce qui concerne les patrouilles que le suivi écologique menés par les gardes villageois. Globalement, les infractions sont en diminution, et la zone apicole demeure comparativement en bien meilleur état que les autres réserves forestières du District, tant au niveau forestier que faunistique. Résultats encourageants, les suivis faunistiques par pièges photos réalisés en 2019 ont confirmé la présence continue du lion et du lycaon et, pour la première fois depuis 2013, des images d'éléphants ont été capturées par les pièges dans différentes parties de cette zone. La présence continue d'espèces classées en Liste Rouge de l'UICN dans la réserve atteste de la qualité de la gestion mise en place.

Sur un autre plan, compte tenu des déblocages avec le TFS, des patrouilles conjointes ont été réalisées en août, octobre et décembre, où le TFS

est venu solliciter le projet pour participer à des évaluations conjointes de certaines situations (envahissement de réserve, développement de mines).

La patrouille menée conjointement par IBA, l'ADAP et le TFS en août 2019, a permis de mettre en lumière des activités minières dans la réserve et la mine d'or qui s'y développait a été fermée. Le propriétaire a déposé plainte au niveau central, et une mission d'évaluation menée conjointement par des représentants gouvernementaux (TFS, TAWA) et réalisée en décembre 2019, a confirmé l'interdiction d'établissement de sa mine d'or. Nous savons par contre que dans le reste de la réserve de Mlele, de telles activités se développent, ce qui constituera l'un des défis du projet à venir, notamment du fait que l'exploitation artisanale utilise du mercure et contamine les cours d'eau, mettant ainsi en danger les ressources en biodiversité.



Renforcement des capacités des partenaires : les cadres d'IBA, ayant bénéficié de toute une série d'activités de renforcement des capacités durant cette phase du projet, ont pu mettre en évidence les compétences acquises en soumettant une demande de financement au Tanzania Forest Fund (TFF). Une première tranche de 20'000 CHF a été obtenue pour l'année 2020. Elle sera suivie d'une seconde tranche de 25'000 CHF en 2021, montant qui sera investi pour la construction d'un centre de collecte du miel au niveau du District de Mlele. En outre, IBA est entrée en contact avec la FAO, qui va mettre en œuvre au niveau régional un vaste projet visant à soutenir une industrialisation croissante de la filière apicole. Ainsi, l'association pourrait devenir l'un des relais du projet au niveau régional. Ces développements sont extrêmement encourageants et confirment qu'IBA a clairement gagné en autonomie.

La formation continue des gardes villageois concernant l'utilisation des pièges photographiques pour le suivi de faune a été

réalisée en octobre 2019 par le professeur Claude Fischer de HEPIA. Des cadres du projet ont bénéficié d'une formation sur le Joint Forest Management menée à Arusha du 4 au 7 décembre 2019, organisée conjointement avec le projet Rungwa corridor et le TFS.

Les formations destinées aux instances villageoises en charge des questions environnementales ont été réalisées conformément aux planifications. C'est ainsi que 258 membres des comités villageois de gestion des ressources naturelles venant des 12 villages du District, ont suivi ces formations en janvier 2019. Les formations se sont concentrées sur le droit environnemental portant sur les aires classées et les territoires villageois, sur le respect des plans de gestion des terres villageoises, ainsi que sur la problématique pastorale dans ce contexte. Une formation complémentaire a été délivrée en mars 2019 aux membres des comités villageois en charge de l'environnement. Ce sont au total 175 membres de ces comités qui ont participé à ces formations, centrées sur



la résolution des conflits fonciers. Dans les deux cas, les formations ont été données avec le soutien du District and Land Natural Resource Officer du district de Mlele.

Une autre formation a été réalisée en janvier 2019 dans les 4 villages ayant la plus forte concentration d'éleveurs (Inyonga, Kamsisi, Mapili et Ipwaga). Cette formation, réalisée avec le soutien du District Livestock Officer de Mlele, était destinée à sensibiliser les éleveurs Wasukumas à l'établissement d'un mode pastoral plus sédentaire, comprenant notamment l'établissement d'une exploitation de démonstration et la conception de plans de gestion et d'entretien des pâtures. Près de 200 éleveurs ont participé à ces formations qui ont rencontré un franc succès.

Soutien à l'apiculture : le projet de l'ADAP a soutenu IBA pour faciliter l'achat d'une quantité importante de miel brut afin de le presser, le filtrer et le mettre en pot pour le vendre à meilleur prix au commerce de détail. Le soutien aux apiculteurs pour collecter leur miel en forêt avec un véhicule a été reconduit en 2019. En retour, IBA a reçu des apiculteurs la contribution de 31 bidons de 20 lt, soit 630 lt.

Un soutien important a été apporté à IBA pour lui permettre de prospecter de nouveaux canaux de distributions, comme les foires telles que le World Bee Day à Dodoma en mai 2019, ou la foire annuelle agricole Sabasaba, tenue à Dar es Salaam en juillet 2019. Enfin, le projet a soutenu également des démarches plus ciblées



menées dans les grandes villes (Dodoma, Singida, Morogoro, Dar es Salaam). IBA a ainsi réussi à sécuriser des contrats avec des acheteurs à Dodoma et à Morogoro. Enfin IBA a encore une fois passé avec succès les tests de qualité du miel réalisés par le Tanzania Food and Drug Authority et le Tanzania Bureau of Standards, lui permettant de maintenir son label de qualité, nécessaire pour l'écoulement sur les marchés de détail.

Autonomisation financière d'IBA : malgré les problèmes de santé rencontrés par certains de ses leaders, IBA a fonctionné de manière satisfaisante en 2019 du point de vue de ses instances. L'activité de commercialisation du miel a atteint un montant de 8 millions de shillings, et l'association a réussi à sécuriser un premier budget significatif de fonds de tiers avec le financement du TFF. Elle poursuit des démarches visant à développer des partenariats avec de nouveaux acteurs

**Yves Hausser, responsable opérations**

# RUNGWA RIVER

## GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS DU CORRIDOR DE LA RUNGWA

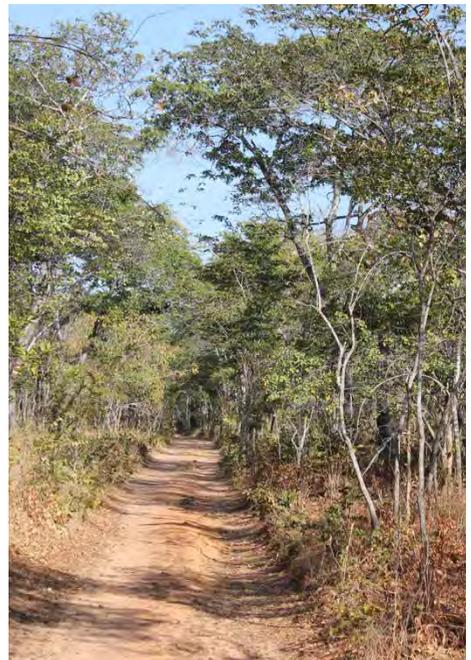
### Objectifs et contexte

Ce projet, qui a démarré en 2018, couvre deux villages dans le district de Mlele et six villages dans le district de Sikonge dans le corridor écologique de Katavi-Ruaha, le long de la rivière Rungwa. Les forêts sont soumises à d'importantes dégradations, au détriment de la population locale, dont les moyens d'existence dépendent encore fortement des ressources naturelles. Cette situation génère des conflits autour des ressources entre les différents acteurs et les communautés ont de la peine à faire valoir leurs droits.

L'objectif général du projet vise à améliorer les moyens d'existence des communautés locales en accompagnant et en soutenant la mise en place d'une gestion communautaire des forêts. Le projet assiste JUHIWAKU et INHBO dans leurs processus participatifs pour cogérer la réserve villageoise de Kululu et la réserve forestière de Rungwa River et leurs ressources. Il fournit également un appui aux usagers des forêts afin qu'ils puissent bénéficier de leurs ressources durablement, en évitant les conflits. Les axes d'interventions sont le renforcement des capacités, l'appui aux aires de gestion communautaire, le développement des filières d'activités génératrices de revenus (apiculture et champignons dans un premier temps) et la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux.

### Activités réalisées en 2019

Pour rappel, les activités du projet ont pris du retard à cause des nouvelles procédures gouvernementales, qui ont exigé une validation formelle auprès du President Office Regional Administration and Local Government (PO-RALG) et du Ministry of Natural Resource and Tourism (MNRT). Suite à de nombreux échanges de courriers avec les institutions locales et régionales, l'ADAP a sollicité une rencontre avec le Secrétaire Permanent du MNRT et le Directeur de la Forestry and Beekeeping Division. Une séance a enfin pu



se tenir le 7 février 2019 à la capitale Dodoma, où Yves Hausser et Fabrice Buffard de l'ADAP Genève, ainsi que les deux chefs de projets Issa Mpinga et Shabani Halfani, de même que les représentants d'IBA, INHBO et JUHIWAKU ont pu présenter les deux projets et expliquer les problèmes rencontrés. Le MNRT a formellement reconnu la qualité du travail mené dans la Beekeeping Zone depuis plus de 15 ans et il a accueilli positivement le nouveau projet de Rungwa corridor. Toutefois, le MNRT a soutenu un système de Joint Forest Management (JFM) et non une Beekeeping Zone pour la réserve forestière de Rungwa River, ce qui permettra de mettre en place un système de gestion avec le TFS et les villages, sous mandat d'une organisation communautaire.

Cette séance a porté ses fruits puisque deux lettres de validation ont été envoyées le 25 mars 2019 par le MNRT. L'inertie administrative a duré encore un certain temps et la réponse écrite de PO-RALG a été reçue seulement le 6 mai 2019. Le TFS montrant toujours peu de volonté de coopération, l'ADAP s'est décidé à envoyer un courrier aux responsables nationaux de l'institution. C'est seulement le 23 septembre que le TFS a confirmé le partenariat et annoncé les modalités de notre collaboration. Une séance menée avec eux à Tabora en novembre 2019, a permis de leur rappeler l'historique des activités conjointes de l'ADAP et IBA depuis 18 ans, et de présenter les objectifs

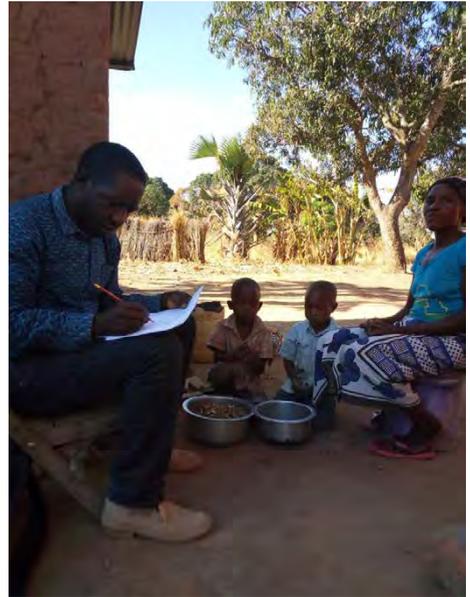


concrets ainsi que le mode opératoire des deux projets de l'ADAP en Tanzanie. L'ADAP a également organisé en décembre 2019 une formation sur le Joint Forest Management réalisée au Forest Training Institute d'Olmotonyi. Le TFS, les officiers en charge des ressources d'IBA et JUHIWAKU ont participé à cette formation qui doit permettre de préparer le processus de JFM pour les réserves forestières de Rungwa River et de Mlele (le JFM à Mlele fera l'objet d'un nouveau projet de l'ADAP).

Entre temps, l'ADAP a entamé des discussions avec la Wildlife Conservation Society (WCS) qui a aussi démarré un projet dans le corridor Rungwa-Katavi. Une séance a été organisée à Iringa en mai 2019 avec la participation d'Yves Hausser et Issa Mpinga pour clarifier les deux projets et identifier des zones de collaboration. Il était éga-

lement impératif de trouver un discours commun auprès des bénéficiaires car le démarrage du projet de la WCS, initié sans concertation, a provoqué de l'incompréhension et de la méfiance dans les villages. La WCS a favorisé le nouveau statut de corridor pour la réserve de Kululu au lieu d'une Wildlife Management Area comme cela avait été prévu initialement par le MNRT. La démarcation des terres et des zones qui tomberont dans le corridor a été réalisée par la WCS pour 3 villages seulement ce qui a créé des conflits entre les villages et au sein de JUHIWAKU. Lors de la présentation du projet aux villageois en juillet 2019, son acceptation avait été bonne, sauf dans le village de Kapumpa, qui a rejeté le projet (et l'inclusion des autres villages qui n'ont pas eu de forêt démarquée dans Kululu). La dynamique locale a donc été perturbée et l'élection des membres du comité de JUHIWAKU n'a pas pu se faire puisque Kapumpa a refusé de proposer des candidats.

LADAP a sollicité l'aide de la WCS pour régler ce conflit en organisant des assemblées villageoises afin de présenter conjointement les activités des deux projets, la collaboration et les synergies entre nos interventions et les moyens pour



garantir l'équité entre les villages. Cependant, ces séances n'ont pas pu être organisées avant la fin de l'année 2019. LADAP a tout de même pu formaliser son partenariat avec la WCS puisqu'elle est devenue l'association sous-traitante d'un projet financé par l'USAID pour le volet apiculture et pour le suivi de la faune par pièges photographiques dans un premier temps, puis le



volet champignons dans une deuxième temps. L'équipe locale a également pu participer à leurs formations sur l'aménagement du territoire et sur la théorie du changement à Iringa.

Concernant les activités de terrain, les gestionnaires et trésoriers des partenaires ont été recrutés, 18 groupes d'apiculteurs et 8 groupes de cueilleurs de champignons ont été créés et enregistrés, les termes de références pour les formations en apiculture et l'étude des besoins pastoraux ont été également été préparés et envoyés aux institutions pressenties pour la mise en œuvre. Le soutien mensuel aux frais courants de l'organisation nationale Tanzania Beekeeping Development a été fourni et l'étude socio-économique a été terminée. Cette étude, menée sur 171 ménages, 10 grossistes de miel, 8 gouvernements villageois, révèle que la population pratique majoritairement l'agriculture et l'élevage, qu'elle dépend encore fortement des ressources naturelles pour des besoins quotidiens (eau, bois, miel, champignons, plantes,) et que les gouvernements locaux ont peu de moyens pour gérer les terres, les ressources et régler les conflits.

Finalement, le projet a reçu plusieurs visites officielles sur le terrain. En premier, une équipe de cadres de la FBD menée par leur directeur, est venue en juin afin de voir le projet et de prendre connaissance des défis de la région (qui, du fait de son enclavement, est souvent marginalisée du point de vue de la mise en oeuvre des politiques publiques gouvernementales). Ensuite, une délégation du TFS et du ministère de l'industrie est venue en août, pour s'informer sur le développement de l'apiculture semi-industrielle dans la région. Ces visites montrent bien leur volonté de collaborer et nous espérons que nous pourrions travailler avec eux main dans la main, et nous permettre d'avancer enfin avec les activités principales en 2020. Compte tenu de tous les retards rencontrés, le projet a d'ailleurs sollicité et obtenu une prolongation de six mois, assortie d'une réallocation de certaines lignes budgétaires.

**Sandy Mermod, secrétaire exécutive**



## RÉCIT DE LUCILE DAUDET

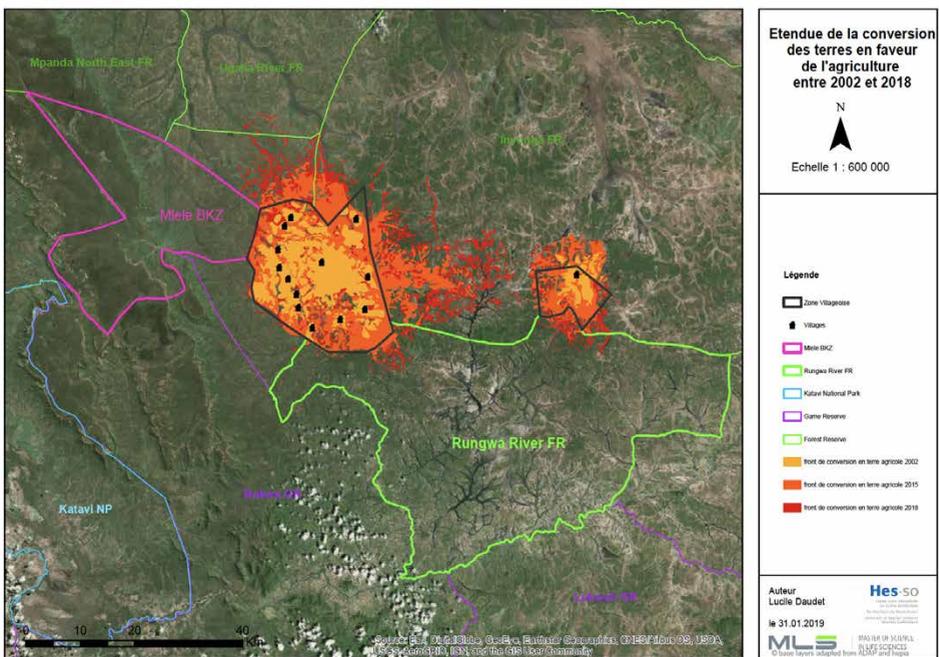
### ETUDIANTE MASTER À INYONGA

Fin de l'été 2018, je m'envole vers le continent Africain, afin de récolter des données pour ma thèse de Master en Gestion des Ressources Naturelles (HES-SO Master). Direction Inyonga, où je résiderais et explorerais les environs durant les quatre prochains mois.

Le sujet de la thèse est de proposer une méthode d'évaluation d'impact, pour la zone apicole de Mlele et de la mettre en œuvre. L'objectif principal est de savoir si la mise en place de cette zone, cogérée entre l'association des apiculteurs d'Inyonga (IBA) et le gouvernement central, favorise la conservation de la biodiversité. Pour y répondre, il faut idéalement obtenir des informations sur l'état de la biodiversité dès la mise en place de la zone apicole de Mlele, jusqu'à aujourd'hui. Il faut ensuite comparer avec des résultats concernant l'état de la biodiversité s'il n'y avait pas eu cette zone apicole, et qu'il s'agissait encore d'une réserve forestière, dont la gouvernance

et la gestion sont exclusivement aux mains du gouvernement central. Complexe n'est-ce pas ?! Eh bien c'est le défi qu'essaie de relever la mise en place d'une évaluation d'impact. Théoriquement, il s'agit de choisir un « contre-factuel » c'est-à-dire de déterminer une zone, aussi similaire que possible à la zone apicole de Mlele, mais ne possédant pas ce statut (site de contrôle), afin d'imaginer l'évolution possible qu'elle aurait pu prendre si elle n'avait pas existé. Il faut ensuite, comparer les indicateurs de résultats biodiversité entre les deux sites et au cours d'un laps de temps donné. Enfin, il est nécessaire de retracer ce que l'on appelle « les théories du changement », afin de mettre en évidence les facteurs contextuels et les relations causales qui viendront expliquer les résultats obtenus. Dans le cadre de cette recherche, Rungwa River Forest Reserve a été choisi comme site contrôle. Il s'agit de l'une des réserves forestières qui bordent les terres villageoise d'Inyonga et Ilunde, gérée exclusi-





vement par le gouvernement central. L'évaluation de la déforestation évitée, qui est mesurée grâce à l'utilisation de la télédétection, ainsi que l'évaluation de la défaunation évitée, qui est mesurée grâce à l'utilisation de pièges photographiques, sont les indicateurs d'impacts de la biodiversité utilisés. Enfin, des interviews auprès d'acteurs (apiculteurs, agriculteurs, éleveurs pastoraux, gestionnaires, etc.) et la collecte de données sur le terrain, viennent appuyer l'évaluation des résultats.

Le travail de terrain est passionnant. Il s'agit de parcourir pendant plusieurs semaines le front de déforestation pour vérifier les données obtenues par télédétection, puis passer des semaines en forêt pour aller poser ou récupérer les pièges photographiques, ou encore passer de longues journées d'interviews auprès de différents acteurs du territoire. Ce travail me plonge au cœur du sujet et me met face aux réalités et à la complexité de la gestion

des ressources dans la région de Katavi. Aller à la rencontre des acteurs et comprendre les conflits d'intérêts face à l'utilisation des ressources naturelles me fascine. Le travail sur le terrain me permet de découvrir d'incroyables paysages du Miombo et de sa faune sauvage. Le tout accompagné d'une équipe volontaire et toujours de bonne humeur, avec qui je partage beaucoup.

Une fois les données récoltées et analysées, les résultats de l'évaluation montrent que la zone apicole de Mlele a un impact positif sur la conservation du couvert forestier. En effet, les frontières sont visibles et respectées et aucune activité illégale n'a été relevée qui favoriserait la déforestation. Le phénomène de déforestation est évité principalement grâce à la mise en place d'une gestion active et de patrouilles régulières menées par les Village Game Scouts, qui sont des villageois responsables et impliqués dans la gestion de la zone apicole de

Mlele. En revanche, ce sont plus de 6170 hectares de forêt qui sont actuellement convertis en terres agricoles au sein de la réserve forestière de Rungwa River. Cela représente près de 10% des terres villageoises d'Inyonga. Ce phénomène de déforestation est principalement dû à l'expansion des cultures et il s'accroît fortement avec la migration des éleveurs pastoraux Sukuma. Peu de mesures sont mises en place de la part du gouvernement central afin de limiter ce phénomène de déforestation. Concernant les résultats obtenus pour l'évaluation de la défaunation évitée, ils ne permettent pas d'aboutir à une conclusion claire, au vu des méthodes utilisées, les pièges photographiques. Ils confirment la difficulté d'intégrer les données de suivis faunistiques existants, pour ce type d'évaluation, à cause de la complexité de l'étude de la faune mouvante dans un écosystème dépourvu de barrières. Toutefois, les résultats montrent que la zone apicole de Mlele et la réserve forestière de Rungwa River, accueillent une faune sauvage riche et un bon nombre d'espèces classées sur Liste Rouge.

En conclusion, les résultats de cette évaluation d'impact permettent de mettre en évidence l'effet positif de l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources forestières. Les phénomènes de conversion en terre agricole ou de la surexploitation des ressources sont limités. Le travail de recherche montre toutefois les limites du statut de gouvernance partagée entre le gouvernement central et les

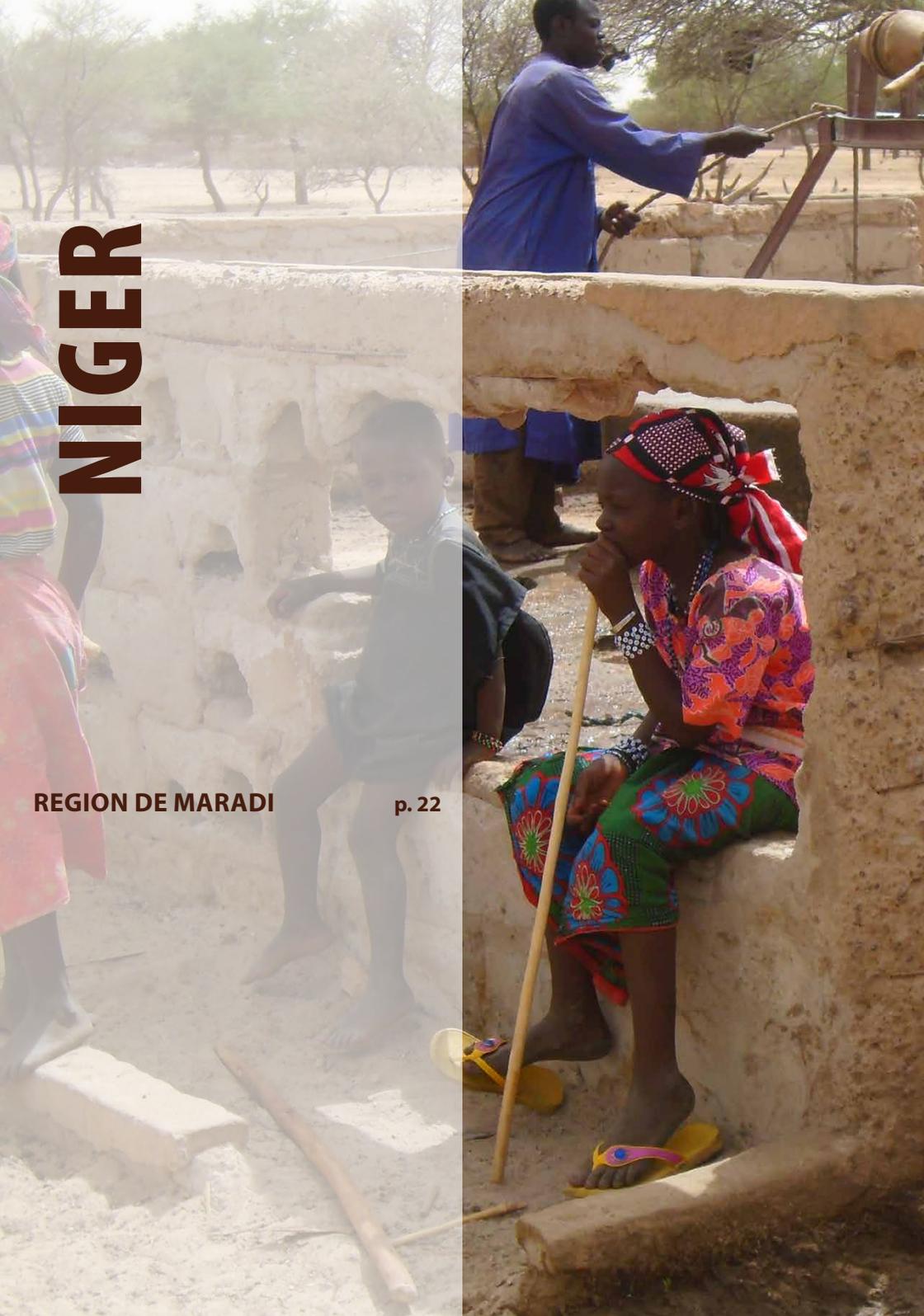
communautés locales. Ce système ne permet pas actuellement, une reconnaissance légitime du droit de gestion aux communautés locales et les empêche donc de bénéficier pleinement des retours sur investissement, alors qu'il s'agit d'un élément essentiel pour la viabilité de tels projets. Il est donc nécessaire de réorganiser le partage des bénéfices et d'améliorer le retour sur investissement des communautés locales, afin que les efforts entrepris soient valorisés et que la biodiversité continue d'être conservée. Les résultats de cette thèse de master démontrent de plus l'importance de telles évaluations pour prouver la nécessité d'impliquer les communautés locales dans la gouvernance et la gestion des ressources forestières. Bien que la politique officielle du gouvernement ait appelé à des réformes afin de les inclure dans la gestion des ressources naturelles, les mesures administratives et juridiques adoptées jusqu'à aujourd'hui n'ont finalement fait qu'augmenter le contrôle centralisé des forêts et de la faune sauvage par le gouvernement. De nombreuses études soulignent que la gestion centralisée n'a montré que peu de résultats positifs, ce que confirme mon travail de recherche. Il est, par conséquent, nécessaire de soutenir le développement et l'extension de gouvernance et de gestion inclusive, comme les projets de l'ADAP le soutiennent.

**Lucile Daudet, étudiante master**

# NIGER

REGION DE MARADI

p. 22



# DAKORO ET BERMO

## APPUI AUX STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS PASTORALES

### Objectifs du projet

Le projet d'appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales (SRCP) est situé dans la Région de Maradi sur deux départements (Dakoro et Bermo), au centre-sud du pays et couvre quatre sites d'intervention dans les communes de Dakoro, Bader Goula et Gadabédji. L'ADAP a repris la gestion de ce projet pour sa dernière phase après la faillite d'Equiterre qui en avait la gestion depuis 2007.

Cette zone est officiellement reconnue comme étant la plus vulnérable aux changements climatiques au Niger et abrite la Vallée de la Tarka, un écosystème singulier jouant un rôle de régulateur dans la pratique de production des pasteurs et agropasteurs, principales communautés locales. Depuis 13 ans, grâce en particulier au soutien de la FGC, le partenaire AGIR (Action pour une Gestion Intégrée des Ressources) appuie différents groupements agro-pastoraux, avec pour but de favoriser une adaptation des activités productives au contexte agro-climatique changeant, dans le respect des

valeurs fondamentales qui structurent les sociétés nomades. Au cours de la première décennie du projet, l'appui a essentiellement porté sur deux dimensions : (1) la consolidation institutionnelle et juridique des communautés pastorales (établissement d'actes d'état civil, sécurisation foncière des espaces pastoraux, réalisation d'investissements structurants, tels que la réhabilitation de puits et la construction d'écoles) vis-à-vis de municipalités de rattachement (créées au Niger en 2004) et (2) les investissements divers, permettant de soutenir les activités économiques et d'éviter des migrations massives en cas de sécheresse (banques céréalières, banques d'aliments de bétail, transformation des sous-produits de l'élevage, cultures fourragères, surveillance environnementale des pâturages). Ce travail de longue haleine a donné des résultats positifs, la résilience des communautés appuyées, jugée à la lumière de la part réduite de la population abandonnant les villages et les campements lors d'épisodes de sécheresse, étant plus importante que celle des communautés avoisinantes.



La consolidation progressive de ces acquis a incité AGIR à changer le focus de son intervention pour la dernière période de son appui, qui se termine en 2021. Le projet en cours a ainsi décidé d'accentuer encore davantage le soutien apporté aux groupements féminins. A la différence des hommes, qui passent plusieurs mois de l'année en transhumance, les femmes des groupements agro-pastoraux ont une très faible mobilité. En l'absence des hommes, c'est sur elle que repose la gestion de toutes les activités économiques : l'exploitation et de la commercialisation des sous-produits de l'élevage, la gestion des récoltes et la commercialisation des sous-produits agricoles ainsi que des produits forestiers non ligneux.

L'importance économique de ces activités demeure largement sous-évaluée et bénéficie traditionnellement de peu d'appui externe, alors que cela représente un pilier dans les stratégies de résilience des communautés. Dans cette perspective, le projet en cours a souhaité déployer son appui dans quatre

domaines précis : (1) structuration/renforcement de trois filières de produits végétaux (gomme arabique, fourrage et fanes de niébé, et extraction de l'huile de la noix de balanites aegyptiaca), (2) constitution/renforcement d'un réseau féminin fonctionnel de banques céréalières et d'aliment à bétail, (3) renforcement du mécanisme endogène de financement de la scolarisation des filles et (4) appui au montage de dossiers pour l'obtention de micro-crédits. Ces 4 volets constituent un ensemble cohérent visant à renforcer la place et l'autonomie des femmes au sein des communautés d'intervention, aussi bien dans le court (activités économiques) que dans le long terme (scolarisation des filles).

S'agissant de la dernière phase d'appui, l'ADAP a également maintenu un volet qui s'adresse directement au partenaire AGIR et qui vise à renforcer ses capacités structurelles de fonctionnement, de communication et de mobilisation des financements, en vue d'assurer sa pérennisation.



## Activités réalisées en 2019

Au niveau des filières végétales, les résultats obtenus en 2019 sont ambivalents, principalement en raison de la mauvaise répartition des pluies, de la fréquence des vents violents qui ont enseveli les semis et le pâturage et d'attaques parasitaires. La production fourragère n'a ainsi pas été à la hauteur des attentes des groupements. La production a été



presque intégralement auto-consommée et elle n'a pu que marginalement alimenter les marchés locaux. La filière de la gomme arabique a bénéficié d'interventions de regarni visant à établir les effectifs des plantages effectués dans la phase-pilote et de mesures renforcées de protection de l'existant, grâce à la pose systématique de grillages et un travail systématique de déterrement des plants, sous la menace persistante d'ensevelissement éolien. Des options adaptées aux capacités locales (charrettes à traction asine) ont été mises en place pour assurer l'irrigation des plants. La valorisation du balnite aegyptiaca est prévue pour l'année 2020, et

débutera par un voyage d'études auprès de groupements féminins, qui valorisent déjà avec succès cette filière.

Au niveau des banques céréalières et des banques d'aliments de bétail, les actions se sont portées sur le renforcement des stocks sur les 2 sites déjà fonctionnels (Afangaye et Boundou Kiri), dont la gestion par les femmes donne satisfaction, malgré les difficultés liées aux années céréalières déficitaires. L'ensemble des 4 sites a par ailleurs bénéficié de séances de formation à la gestion. Les effets bénéfiques de l'appui aux femmes se font sentir au-delà de l'appui spécifique et se matérialisent par une augmentation de leur prise de parole dans les assemblées publiques et leur intégration effective dans divers comités de gestion.

Au niveau du dispositif d'appui à la scolarisation des filles, les activités ont porté aussi bien sur la dimension exemplarité, à travers la présentation de parcours individuels de réussite par des femmes ayant suivi un cursus scolaire complet que sur la dimension matérielle, à travers le renforcement des effectifs du troupeau scolaire (géré directement



par les élèves) et dont la vente régulière d'animaux permet aux comités de gestion des écoles d'assurer l'entretien des élèves (nourriture) et des infrastructures. Afin d'assurer une continuité du parcours scolaire, des familles d'accueil ont été identifiées dans les villes et villages où les filles suivent un enseignement de niveau secondaire (collège).

Finalement, au niveau du renforcement des capacités pour les montages de dossiers finançables par les bailleurs de fonds ou les institutions de crédits, les groupements féminins ont bénéficié d'un plaidoyer actif de la part d'AGIR qui a produit quelques résultats tangibles : intégration des certains grou-

pements dans les interventions de projets tiers, prise en compte des sites SRCP dans le cadre des dispositifs d'alerte précoce en cas de déficits céréaliers et fourragers et intégration des besoins exprimés par les groupements dans les plans de développement communaux.

En conclusion, le bilan de l'année 2019, malgré les difficultés inhérentes aux aléas agro-climatiques est dans son ensemble plutôt satisfaisant.

**Nicola Cantoreggi, chargé de projet**





# ÉTATS FINANCIERS DE L'ADAP



# BILAN

## ACTIFS

ACTIFS CIRCULANTS	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
Caisse	425.35	2'762.20
CCP	12'814.06	4'065.47
CCP projets	115'869.45	196'257.51
Compte Paypal	34.56	214.66
Actifs de régularisation	0.00	111.25
<b>Total actif circulant</b>	<b>129'143.42</b>	<b>203'411.09</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
Immobilisations financières (dép. gar. loyer)	1'691.77	1'691.77
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>1'691.77</b>	<b>1'691.77</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>SFr. 130'835.19</b>	<b>SFr. 205'102.86</b>

## PASSIFS

FONDS ÉTRANGERS	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
Créanciers	0.00	300.00
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME</b>		
Autres dettes à court terme	9.60	0.00
Charges à payer	400.50	1'581.35
Participation financière FGC	2'558.00	3'456.00
Provision pour révision des comptes RPC	2'000.00	2'000.00
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>4'968.10</b>	<b>7'337.35</b>
<b>CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME</b>		
Fonds Projet Tz 16-28	29'333.19	103'418.37
Fonds Projet Tz Rungwa 18-19	87'825.38	61'464.84
Fonds Projet Madagascar 16-47	17'188.03	22'202.98
Fonds Niger 19-09	-17'588.47	0.00
Projet de capitalisation Burkina	8'821.44	8'821.44
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>125'579.57</b>	<b>195'907.63</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Résultat reporté	42.44	1'811.05
Capitaux propres	1'815.44	4.39
Résultat de l'exercice	-1'570.36	42.44
<b>Total fonds propres</b>	<b>287.52</b>	<b>1'857.88</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>SFr. 130'835.19</b>	<b>SFr. 205'102.86</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

## PRODUITS

PRODUITS	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
FGC - financement Inyonga 16-28	86'460.18	97'426.95
FGC - financement Burkina Faso 12-32	92'028.46	93'857.03
FGC - financement Mada 16-47	4'457.74	127'413.27
FGC - financement Niger 19-09	107'041.300	0.00
FGC - financemen projet d'information 18-33	0.00	5'672.85
Indemnités de Gestion de Projets sur financements FGC	36'157.38	40'387.88
<b>Total produits des fonds affectés</b>	<b>326'145.06</b>	<b>364'757.98</b>
<b>PRODUITS DE FONDS LIBRES</b>		
Vente de marchandises (livres, miel, ...)	579.01	460.00
Participation co-location bureau	700.00	0.00
Produits de manifestations	20'475.90	300.00
Produits de prestations de services	0.00	1'437.50
Cotisations	1'550.00	2'724.76
Dons	10'378.68	5'060.00
Remboursement OCAS (Amat)	8'219.60	0.00
Remboursements d'assurances	0.00	43.95
<b>Total produits des fonds non-affectés</b>	<b>41'903.19</b>	<b>10'026.21</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>SFr. 368'048.25</b>	<b>SFr. 374'784.19</b>

## CHARGES

CHARGES DIRECTES DE PROJETS	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
Charges directes projet Inyonga 16-28	86'460.18	97'426.95
Charges directes projet Niger 19-09	107'041.30	0.00
Charges directes projet MADA 16-47	4'457.74	127'413.27
Charges directes projet Tz Rungwa 18-19	92'028.46	93'857.03
Charges directes projet d'information FGC 18-33	0.00	5'672.85
<b>Total charges directes de projets</b>	<b>289'987.68</b>	<b>324'370.10</b>
<b>CHARGES DIRECTES DE PROJETS/FONDS PROPRES</b>		
Participation projets	3'651.30	0.00
<b>Total charges directes de projets/Fonds Propres</b>	<b>3'651.30</b>	<b>0.00</b>
<b>GESTION ET ADMINISTRATION</b>		
Charges de personnel	37'188.90	23'276.65
Location bureau et charges locatives	8'520.00	8'520.00
Frais de bureau	648.15	712.45
Télécommunications	1'202.00	1'201.20
Cotisation et participation financière FGC	2'858.00	3'456.00
Dons/cotisations	411.25	565.00
Frais de réunion	114.75	194.30
Achats pour vente ultérieure	0.00	55.25
Services bancaires	215.35	273.45
Révision des comptes	2'000.00	2'322.55
Catalogues et imprimés	723.15	1'540.05
Site internet	180.10	180.10
Frais de missions de suivi projets	9'426.43	8'074.65
Frais manifestations	11'307.20	0.00
Charges exceptionnelles	1'000.00	0.00
Fabrication de cosmétiques et miel	184.35	0.00
<b>Total charges de gestion et administration</b>	<b>75'979.63</b>	<b>50'371.65</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>SFr. 369'618.61</b>	<b>SFr. 374'741.75</b>
Résultat de l'exercice	-1'570.36	42.44
	<b>SFr. 368'048.25</b>	<b>SFr. 374'784.19</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES FONDS POUR PROJETS

## ANNÉE 2019

FONDS AFFECTÉS	SOLDE INITIAL AU 01.01.2019	ATTRIBUTIONS	UTILISATION	FRAIS DE GESTION	TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2019
Tanzanie - Inyonga 16-28	103'418.37	23'105.00	86'460.18	10'730.00		29'333.19
Tanzanie - Rungwa 18-19	61'464.84	129'889.00	92'028.46	11'500.00		87'825.38
Niger 19-09	0.00	102'823.00	107'041.30	13'370.17		-17'588.47
Madagascar 16-47	22'202.98		4'457.74	557.21		17'188.03
Projet Capitalisation Burkina	8'821.44					8'821.44
<b>TOTAL fonds affectés</b>	<b>195'907.63</b>	<b>255'817.00</b>	<b>289'987.68</b>	<b>36'157.388</b>	<b>0.00</b>	<b>125'579.57</b>

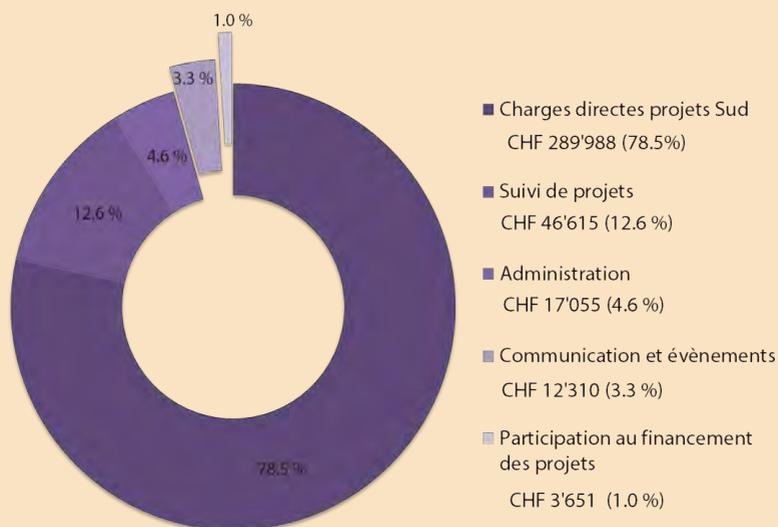
FONDS PROPRES	SOLDE INITIAL AU 01.01.2019	ATTRIBUTIONS	UTILISATION		TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2019
Capital	1'857.88				-1'570.36	287.52
Résultat de l'exercice		-1'570.36			1'570.36	0.00
<b>TOTAL fonds libres</b>	<b>1'857.88</b>	<b>-1'570.36</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>287.52</b>

## ANNÉE 2018

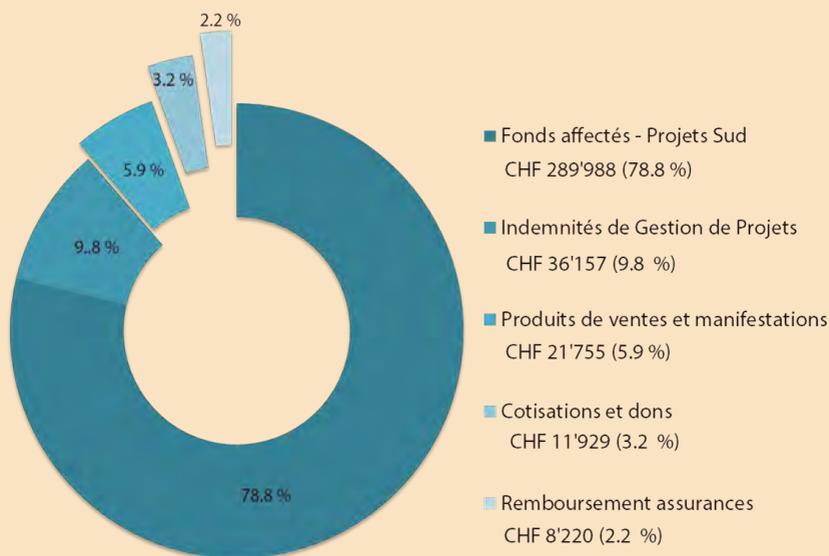
FONDS AFFECTÉS	SOLDE INITIAL AU 01.01.2018	ATTRIBUTIONS	UTILISATION	FRAIS DE GESTION	TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2018
Tanzanie - Inyonga 16-28	74'149.42	139'000.00	97'426.95	12'304.10		103'418.37
Tanzanie - Rungwa 18-19	0.00	167'054.00	93'857.03	11'732.13		61'464.84
Projet d'information 18-33	0.00	5'956.00	5'672.85	283.15		0.00
Madagascar 16-47	132'082.75	33'602.00	127'413.27	16'068.50		22'202.98
Projet Capitalisation Burkina	8'821.44					8'821.44
<b>TOTAL fonds affectés</b>	<b>215'053.61</b>	<b>345'612.00</b>	<b>324'370.10</b>	<b>40'387.88</b>	<b>0.00</b>	<b>195'907.63</b>

FONDS PROPRES	SOLDE INITIAL AU 01.01.2018	ATTRIBUTIONS	UTILISATION		TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2018
Capital	1'815.44				42.44	1'857.88
Résultat de l'exercice		42.44			-42.44	0.00
<b>TOTAL fonds libres</b>	<b>1'815.44</b>	<b>42.44</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>1'857.88</b>

# RÉPARTITION DES CHARGES 2019



# RÉPARTITION DES REVENUS 2019



**Les comptes sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 21 définies pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif. Ils ont été révisés par la Fiduciaire DRP SA, dont le rapport de révision est accessible sur : [www.adap.ch](http://www.adap.ch). Les commentaires concernant le compte de résultat figurent ci-après.**

## Produits

Les recettes de l'ADAP sont restées stables en 2019 pour se situer à CHF 368'048,25. La composition de ces recettes a toutefois varié avec une nette augmentation des « Produits divers » générés directement en Suisse, passés d'environ 10'000.- Frs en 2018 à plus de 40'000.- Frs en 2019. La tenue d'un stand à la Fête de la Musique 2019, l'augmentation des dons de particuliers ainsi que des compensations de l'assurance maternité ont permis ce quadruplement des produits par rapport à la précédente année comptable. Cela a compensé la diminution de 10% des recettes générées par la conduite de projets de terrain, motivée essentiellement par l'arrêt du projet malgache qui n'a été que partiellement compensée par le lancement d'un nouveau projet sur le pastoralisme au Niger, lequel

vient donc s'ajouter aux deux projets de gestion communautaire des ressources naturelles en cours en Tanzanie.

## Charges

Du côté des charges, si celles liées aux projets ont diminué pour les raisons évoquées ci-dessus, les frais de fonctionnement de l'association à Genève ont quant à eux connu une augmentation de 50%, ce qui reflète le regain d'activités qui a pu être accompli en Suisse notamment grâce au travail de la Secrétaire Exécutive, Sandy Mermod. Son investissement, qui dépasse certainement le temps partiel (40%) convenu dans son contrat, a permis de mobiliser de nombreux bénévoles à l'occasion de la Fête de Musique et tout au long de l'année (avec une parenthèse liée à un congé maternité dans le second semestre 2019).

## Résultat

Au final, le résultat de l'exercice 2019 a été légèrement négatif (CHF 1'570.36 de perte) et ne permet toujours pas d'appréhender l'avenir en toute sérénité. En 2020, il s'agira de consolider le portefeuille de projets de terrain tout en maintenant la visibilité de l'association en Suisse, prenant appui sur les points forts de l'ADAP, c'est à dire son expérience en la mise en place de systèmes de gestion des ressources naturelles par et pour les communautés !

**Ezra Ricci, trésorier**

# UN GRAND MERCI

## À TOUS LES MEMBRES ET AUX DONATEURS DE L'ADAP

### Partenaires financiers

- Commune de Bernex
- Commune de Carouge
- Commune de Confignon
- Commune de Chêne-Bourg
- Commune de Plan-les-Ouates
- Commune de Satigny
- Ville de Genève
- Etat de Genève
- Direction du Développement et de la Coopération

### Bénévoles

- Alix Jornot
- Claude Fischer
- Gerald Ungar
- Gabriel Valdez
- Nicola Cantoreggi
- Marianna Wittwer
- Staff du stand de la fête de la musique

### Crédits photos

- Alain Bersier (4ème de couverture)
- Arnaud Perotti (états financiers)
- Shabani Halfani (Inyonga)
- Yves Hausser (Inyonga)
- Alain Demierre (Tanzanie)
- AGIR (Niger)
- Romanus Mwakimata (Rungwa)

### Partenaires opérationnels

- Fédération Genevoise de Coopération
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
- Inyonga Beekeepers Association
- JUHIWAKU
- Ilunde Natural Honey Beekeepers Org.
- Action pour une Gestion Intégrée des Ressources (AGIR)
- Innovex Tanzania Ltd
- Adanson Consulting
- Small Industries Development Organisation
- Tanzania Wildlife Research Institute

## SOUTENIR L'ADAP

- Financièrement, à travers un don ou en devenant membre : 80 CHF adulte, 30 CHF étudiant/AVS/AI et 250 CHF institutions. CCP : 17-212756-1
- Matériellement, par des dons de matériel de bureau, d'apiculture ou des équipements pour les patrouilles en brousse.
- En mettant votre temps à disposition en tant que bénévole pour nos manifestations ou nos activités de gestion à Genève.



Association pour le Développement des Aires Protégées  
Rue des Savoises 15, 1205 Genève  
[www.adap.ch](http://www.adap.ch), [info@adap.ch](mailto:info@adap.ch)  
+41 (0) 22 320 76 75  
CCP: 17-212756-1

*Rapport d'activités 2019, imprimé en mai 2020*